

AVIS DE CONCOURS

CONCOURS EXTERNE
SUR TITRE ET TRAVAUX

**7 adjoints techniques principaux de
l'intérieur et des outre-mer
— Session 2024 —**

SPÉCIALITÉ « ACCUEIL, MAINTENANCE ET LOGISTIQUE »

CALENDRIER DU RECRUTEMENT

Date limite de retrait des dossiers de candidature : le 31 juillet 2024 à 16h00
*Date limite de **transmission** des dossiers de candidature : le 02 août 2024*
Date prévisionnelle d'admissibilité (sélection des dossiers) : le 27 septembre 2024
Dates prévisionnelles d'admission (entretien et épreuve pratique) : du 14 au 18 octobre 2024

LISTE DES POSTES OFFERTS POUR CE CONCOURS

INTITULÉ DU RECRUTEMENT	MÉTIER	LOCALISATION
AML Agent polyvalent	Agent polyvalent de maintenance	DIPN 14 – SDSO à Caen (14)
		DIPN 14 – CPN de Deauville (14)
		DDPN 22 – SDSO à Saint-Brieuc (22)
		PAF Ouest à Rennes (35)
		DIPN 50 – CPN de Cherbourg (50)
		DDPN 22 à Evreux (27)
		DIPN 37 à Tours (37)

Les fiches de postes sont accessibles sur le site internet du ministère de l'intérieur et des outre-mer : [Cliquez ici](#)

**Aller dans la rubrique « Les recrutements ouverts »
Puis sélectionner les publications du SGAMI Ouest**

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen,
- Être âgé(e) de 18 ans à la date de nomination,
- Être en règle avec la législation sur le service national,
- Ne pas avoir de mentions portées au bulletin n°2 du casier judiciaire, incompatibles avec l'exercice des fonctions,
- Être titulaire, à la date de nomination, d'un diplôme de niveau 3 (ancien niveau V) en rapport avec le champ professionnel couvert par la spécialité ou d'une qualification reconnue comme équivalente*.

**Peuvent faire acte de candidature toutes les personnes qui justifient de 3 ans d'activité dans la catégorie socioprofessionnelle 6 (ouvriers) ou de 2 ans pour les titulaires d'un diplôme immédiatement inférieur à celui requis.*

La condition de diplôme peut être supprimée :

- Pour les pères et les mères d'au moins 3 enfants,
- Pour les sportifs de haut niveau inscrits sur la liste arrêtée par le ministre chargé des sports.

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

- 1^{ère} phase (admissibilité) : examen par un jury des dossiers de candidature. Seuls les candidats dont le dossier aura été retenu seront convoqués à la phase d'admission.
- 2^{ème} phase (admission) : une épreuve pratique (durée de 1 à 4 heures) suivi d'un entretien avec le jury (durée 20 minutes).

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont possibles :

- par voie électronique, jusqu'au **02 août 2024**, sur le site Internet du Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer :

[Cliquez ici pour l'inscription en ligne](#)

Il est recommandé d'utiliser cette procédure, plus rapide et plus sûre. Les données saisies lors de l'inscription par voie électronique sont reprises automatiquement par le système automatisé de gestion des concours, ce qui limite les risques d'erreur de saisie.

- en téléchargeant le dossier sur le site : [Cliquez ici](#)
- en demandant le dossier d'inscription par courriel à l'adresse suivante : delreg37-recrutadt@interieur.gouv.fr
- en demandant le dossier d'inscription par courrier à l'adresse suivante :

SGAMI OUEST

Bureau zonal du recrutement
30, rue du Mûrier – B.P. 249
37542 – SAINT-CYR-SUR-LOIRE CEDEX

Joindre à la demande une enveloppe de format A4 affranchie au tarif en vigueur pour 100g et libellée à l'adresse du candidat.

La date limite de retrait des dossiers est fixée au 31 juillet 2024 à 16h00.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Documents à joindre :

- au dossier d'inscription dûment complété, daté et signé

ou

- au formulaire d'inscription en ligne

(pour les candidats s'inscrivant en ligne, les pièces jointes sont à transmettre au format PDF)

Liste des pièces obligatoires

- Une copie des diplômes obtenus, niveau 3 (ex : BEP, CAP) ou une copie de la qualification reconnue comme équivalente en rapport avec le champ professionnel couvert par la spécialité choisie,
 - **ou** la copie intégrale du livret de famille pour les pères et mères de 3 enfants ou plus demandant à être dispensés des conditions de diplôme,
 - **ou** une attestation délivrée par le ministère en charge des sports pour les sportifs de haut niveau demandant à être dispensés des conditions de diplôme,
- Une lettre de motivation,
- Un curriculum vitae indiquant la nature et la durée des formations suivies et les emplois occupés,
- La fiche de vœux.

Liste des pièces facultatives

- Une photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité,
- Un document justifiant la position exacte du candidat à l'égard du service national (*uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans*),
- Les justificatifs joints au CV (*certificats de travail, contrats de travail, attestations d'employeurs ou de formation...*).

La vérification des conditions de participation n'intervenant qu'après les résultats définitifs, s'il apparaît que les renseignements que vous avez déclarés sont inexacts, vous serez automatiquement éliminé, même si le jury a prononcé votre admission.

ACHEMINEMENT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Votre dossier, constitué des pièces demandées, devra être envoyé **au plus tard le 02 août 2024**, le cachet de la poste faisant foi, au bureau zonal du recrutement.

Tout dossier parvenant dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur au 02 août 2024 ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste sera refusé.

L'administration décline toute responsabilité quant aux dossiers qui ne seraient pas parvenus dans les délais impartis à l'adresse ci-dessus.

**Rappel : Tout dossier incomplet ne sera pas instruit.
Les documents facultatifs lors de l'inscription pourront être demandés ultérieurement.**

CONVOCATION DES CANDIDATS

Les candidats dont le dossier aura été sélectionné par le jury reçoivent, par **voie dématérialisée et à l'adresse électronique renseignée dans le dossier d'inscription**, une convocation nominative indiquant la date, l'heure et le lieu de l'entretien avec le jury ainsi que les différentes consignes relatives au bon déroulement de ce recrutement.

Les candidats n'ayant pas reçu leur convocation au plus tard dix jours francs avant la date prévue pour chacune des épreuves doivent se rapprocher sans délai du bureau zonal du recrutement du SGAMI Ouest.

Le défaut de réception des convocations ne pourra engager la responsabilité du service organisateur.